

**AFFAIRES JURIDIQUES**

**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN À 18H30**  
**Salle des Synodes**

---

**VERIFICATION DU QUORUM**

Le jeudi 12 juin 2025, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 5 juin 2025.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

**Présents :**

Présents : ABED Yamina , ALAUX Sylvie , ALVAREZ Jean-Michel , BARDY Patrick (à partir de 18h55 ), BELART Xavier, BELLOTTI Emma, BIROCHEAU Virginie, BOUISSET Cyrielle, BREHON Bruno, BRETTE Anne-Marie, CALMON Julien, CAZAL Philippe, CLERGUE Guy, COUSIN Sylvie, DARAUD Jean-François (à partir de 18h35), DAUZATS Christine, DUIN-MOYA Marie-Pierre, GIARDINA Vincenzo (à partir de 18h39), GUENFICI Alexandre, JULES Jean-Claude, KALPAKDJIAN Serge, LEBESSOU Claude, MALLARD Michelle, MALQUIER Bertrand, MARTIN LAVAL Dominique, MAZOUNI Mohamed, MONTOR Rabiye, PAIRO Jacques, PARRA Éric, PENET Yves, PINET Marie-Christine, PONS-PELOFY Sophie, RAPINAT Évelyne, ROBIN Florian, SAINTE CLUQUE Nicolas (à partir de 18h35 ), VICO Alain, VITASSE Florence

**Absents ayant donné procuration :**

BARDY Patrick à PAIRO Jacques (jusqu'à 18h55), BASCOUL Michel à SAINTE CLUQUE Nicolas (à partir de 18h35), CARLESSO Christine à BREHON Bruno, CESAR Jean-Paul à MALQUIER Bertrand, HUYNH-VAN Nathalie à ALAUX Sylvie, KAISER Stéphanie à RAPINAT Évelyne

**Absents excusés :**

DARAUD Jean-François (jusqu'à 18h35), GIARDINA Vincenzo (jusqu'à 18h39), PETROVIC Milanka, RUDENT Yann, SAINTE CLUQUE Nicolas (jusqu'à 18h35), THIVENT Viviane

*Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :*  
**Mme Évelyne RAPINAT**

## SOMMAIRE

---

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025.....	5
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	5
3 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION RELATIVE À LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET DE FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LEUR TEMPS DE TRAVAIL .....	6
4 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	7
5 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL.	7
6 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS.....	8
7 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DES PORTS.....	8
8 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	8
9 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE .....	8
10 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL.....	9
11 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS .....	10
12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PORTS .....	10
13 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	10
14 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE .....	11
15 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT .....	11
16 - FINANCES - RÉGULARISATION DU SOLDE DÉBITEUR DU COMPTE 37 «STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS» PAR LE COMPTE 1068.....	12
17 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 120 LOGEMENTS SITUÉS AVENUE POMPIDOR À NARBONNE .....	12
18 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITUÉS AU 100 BOULEVARD BALISTE.....	12
19 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE 2 LOGEMENTS SITUÉS 2 VOIE DES ELYSIQUES À NARBONNE (CONTRAT CDC N° 169866) .....	13

20 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE 2 LOGEMENTS SITUÉS 2 VOIE DES ELYSIQUES À NARBONNE (CONTRAT CDC N° 169867).....	13
21 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	13
22 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS - 2EME VERSEMENT.....	14
23 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA NARBONNAISE 2025 .....	14
24 - URBANISME - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE - 1 RUE VOLTAIRE .....	15
25 - URBANISME - ACCORD SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES .....	15
26 - URBANISME - APPROBATION DE LA PREMIÈRE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE NARBONNE.....	16
27 - URBANISME - ZAC DES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2024.....	20
28 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE DM 275 – CHEMIN DES FOURS À CHAUX .....	20
29 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - PARCELLES AP 469 ET CP 108 - LE PONT DE L'AVENIR, L'EGASSIAIRAL.....	21
30 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE AT 296 - 5 RUE VAUBAN ET 13 RUE DE LA LYRE .....	21
31 - FONCIER – DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - RUE DES VIGNES BÂTIES - M. SERON ET MME JEAN.....	22
32 - FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ZAC DES BERGES DE LA ROBINE - RUE DE CREISSEL - ALENIS.....	22
33 - FONCIER - CESSIION DE PARCELLES SITUÉES GRAND QUATOURZE EST ET VIGNE MIJA - GFA ORTOLA.....	22
34 - FONCIER - ACQUISITION DE LA CHAPELLE, DE LA SACRISTIE ET DES TRIBUNES SITUÉES AU SEIN DU BÂTIMENT ANCIENNEMENT DÉNOMMÉ PECH DALCY ET MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE - 4 TER QUAI DILLON.....	23
35 - FONCIER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ ....	24
36 - FONCIER - DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS FAISANT L'OBJET D'AMÉNAGEMENTS COMMERCIAUX .....	25
37 - FONCIER - DÉNOMINATION DE VOIES ET GIRATOIRES.....	25
38 - FONCIER - DÉNOMINATION DE L'ESPLANADE DES TERRASSES DE LA MER DE NARBONNE PLAGE .....	27
39 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - AMÉNAGEMENT D'UN ILOT ET D'UN DISPOSITIF ANTI-STATIONNEMENT RD 607 - PR20+095 À PD20+210 .....	27

40 - COMMERCE - MODIFICATION DES MODALITÉS - SUBVENTION DES LOCAUX VACANTS - DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE AUX TRAVAUX INTÉRIEURS DES LOCAUX VACANTS .....	28
41 - COMMANDE PUBLIQUE - CONTRAT DE CONCESSION POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN PORT DE PLAISANCE À PORT LA NAUTIQUE - AVENANT N° 4.....	28
42 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.....	29
43 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - VENTE DE PLAQUES D'EXPOSITION .....	29
44 - CONTRÔLE DE GESTION - ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES GESTION ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE) .....	30
45 - POLICE MUNICIPALE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE DON D'OBJETS TROUVÉS ...	30
46 - PETITE ENFANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT – VILLE DE NARBONNE ET DÉPARTEMENT DE L'AUDE.....	30
47 - PATRIMOINE - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE ET CULTUREL ENTRE LA VILLE DE NARBONNE, L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES (INRAP) ET LE GRAND NARBONNE .....	31
48 - PATRIMOINE - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE POUR LE SITE INTERNET DU RÉSEAU DES MUSÉES D'OCCITANIE – 2025 -2029 .....	31
49 - PATRIMOINE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - NARBO VIA.....	32
50 - PATRIMOINE - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN - VIA DOMITIA.....	32
51 - CULTURE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2028.....	33
52 - INTERCOMMUNALITÉ - MODIFICATION DES STATUTS DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION .....	34

La séance est ouverte à 18h30

**En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, M. Lucas BRUN, M. Stéphane CARNERO, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste**

**Monsieur le Maire** : Il est 18h30, nous allons commencer le Conseil municipal. Je vais procéder à l'appel nominal pour vérification du quorum. Y a-t-il des procurations qui ne sont pas arrivées jusqu'aux instances? Non.

Je vous propose d'élire Mme Évelyne RAPINAT secrétaire de séance. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent?

*(Mme Évelyne RAPINAT est désignée.)*

J'ai oublié Jérôme ALLIOUX et Frédéric BONAVIA qui étaient derrière moi, dans l'angle mort. Je les ajoute.

*(Arrivée de MM. Nicolas SAINTE-CLUQUE et François DARAUD à 18h35.)*

## 1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 40  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## 2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Sur la délibération n°2025-076 qui concerne le festival des Barques. Comme lors de la précédente mandature, Monsieur le Maire, vous augmentez, comme par hasard, un an avant les élections, le montant des prestations pour le festival Barques en Scène, de 64 000 € exactement. Ce qui fait une somme totale de 464 000 € au lieu de 400 000 € prévus initialement. Bien entendu, il ne faut voir aucun lien, je pense, entre cette augmentation et les futures élections municipales de 2026.

**Monsieur le Maire :** C'est exact.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** C'est cela. J'ai répondu à la question ! Deuxième délibération n°2025-0102, c'est le marché public d'acquisition d'une œuvre d'art avec la SARL groupe In Arte Veritas. La commune souhaite se porter acquéreur de la sculpture monumentale en marbre de Carrare dénommée «Hercule in the wind» pour un montant de 150 000 €. Je voulais juste savoir à quoi correspond cette statue et où vous voudriez la placer exactement.

**Monsieur le Maire :** «Hercule in the wind» est une statue, une œuvre d'art, et on n'a pas encore défini le positionnement. C'est un artiste français que nous souhaitons valoriser. Comme chaque année – vous le savez – la commune de Narbonne achète, depuis 25 ans, des œuvres d'art sur le marché français et cela fait partie de ces acquisitions.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Ce n'était pas une critique, c'était vraiment pour savoir où vous vouliez la placer. Délibération 2025-0108 qui concerne la défense de la commune de Narbonne contre la SAS OASIS qui se trouve à Narbonne-Plage et qui a saisi le Tribunal administratif de Montpellier pour solliciter une provision dans la mesure où elle considère qu'elle a subi des préjudices dus aux travaux. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, que nous aurions pu éviter un tel procès si vous aviez mis en place, comme pour les Barques à Narbonne ville, une commission d'indemnisation des commerçants dont d'ailleurs un élu ici avait bénéficié ?

**Monsieur le Maire :** Je vous réponds. Franchement, non ! Puisque tout a été fait pour qu'il n'y ait pas de gêne. Les demandes sont exorbitantes. Je ne pense pas que la commission qui avait été mise en place à l'époque aurait permis... Il y avait eu du contentieux je vous rappelle, malgré le fait que vous ayez mis cette commission en place. Le montant demandé est de 262 000 € de préjudice. C'est exorbitant et ne correspond pas du tout à une réalité donc le contentieux sera à l'appréciation souveraine des juges administratifs. Aviez-vous d'autres remarques ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Pas d'autres remarques. Je ne connaissais pas le montant. Cela démontre bien que, même si éventuellement le Tribunal administratif accorde un quart ou un tiers de cette somme, c'est énorme. Je vous rappelle que pour la commission d'indemnisation des commerçants, je n'ai pas souvenir qu'il y avait eu des contentieux.

*(Arrivée de M. Vincenzo GIARDINA à 18h39.)*

**Monsieur le Maire** : Il y a eu deux contentieux.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je n'ai aucun souvenir de contentieux qui aient abouti ou je n'en ai pas eu connaissance. Par contre, sur le montant total qui avait été attribué, je crois qu'on était vraiment inférieur à 100 000 € sur l'ensemble donc cela n'avait pas coûté très cher.

**Monsieur le Maire** : Je vous confirme qu'il y a eu deux contentieux qui sont nés de votre commission dont les jugements sont intervenus dans les années 2014 et 2015. Ensuite, sur la demande formulée par cette société qui est exorbitante et qui ne correspond à rien, le juge, en première instance, les a déboutés en totalité, il les a même condamnés aux dépens. Vous voyez, on n'en avait pas besoin. On ne sait pas. Ce sont les seuls qui ont introduit un contentieux. Je vous rappelle qu'il y a une plus-value non négligeable aux commerces qui sont aujourd'hui existants pour le peu de gêne occasionnée sur des périodes hivernales assez désertées par les touristes. Y a-t-il d'autres interventions sur les décisions prises et non les délibérations? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

### **3 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION RELATIVE À LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET DE FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LEUR TEMPS DE TRAVAIL**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la convention entre la Ville et le SDIS. Cette convention concerne actuellement 8 agents de la Ville, sapeurs-pompiers volontaires, qui interviennent dans les centres de secours de Narbonne, Coursan, Salles d'Aude, Fleury et Bize-Minervois. La présente convention est conclue pour une durée d'un an et tacitement reconductible. Les modalités pratiques de la disponibilité opérationnelle et/ou de formation des salariés règlent les conditions et modalités pendant le temps de travail. Les agents placés en autorisation spéciale d'absence par la collectivité ont leur rémunération maintenue et une subrogation sera exercée par la collectivité uniquement lors des périodes de formation. La signature de cette convention valorise la contribution de la Ville de Narbonne à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés du SDIS.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **4 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX :** Il faut procéder à une modification. Le tableau des emplois, tel qu'il a été validé lors de l'approbation du Budget Principal 2025, doit être actualisé afin de tenir compte des ajustements suivants : créations de postes. Un poste d'adjoint technique pour les fonctions d'opérateur au centre de supervision urbain parce que nous avons augmenté le nombre de caméras; un poste d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent de cohésion sociale au sein de la Direction citoyenneté; un poste d'éducateur de jeunes enfants dans le cadre de l'ouverture de la Maison des Mille Premiers Jours; un poste d'attaché territorial en qualité de responsable du nouveau service de contrôle de gestion ainsi qu'un poste de technicien territorial pour exercer les missions d'inspecteur à la salubrité à la Direction hygiène, justifiés par l'extension du périmètre du permis de louer. Un poste de rédacteur territorial pour exercer les fonctions d'instructeur des marchés publics à la Direction de la commande publique. Le tableau des emplois, comme chaque année depuis 2016, anticipe aussi les déprécarisations. Pour l'année 2025, nous aurons, comme chaque année, entre 7 et 12 agents déprécarisés, à la Direction de l'enfance. Le tableau intègre aussi les avancements de grade et les promotions internes intervenus au cours de l'année 2024.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **5 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire :** Il y en a quelques-unes, c'est toute une série. C'est le cycle comptable des finances publiques. Vous avez le Budget Primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires. Ensuite, a posteriori, nous constatons les résultats dans le Compte de gestion et le Compte administratif et, à partir de là, nous affectons les résultats qui vont nous permettre de voter dans un instant le Budget Supplémentaire et, par la suite, en fonction du calendrier, des DM (Décisions modificatives) du budget qui nous permettront d'ajuster, en fin de cycle, le Budget. Les excédents constatés – on en a déjà parlé lors du Compte administratif et du Compte de gestion – ce sont 13,2 M€ en fonctionnement qui vont nous permettre de réaffecter avec des recettes nouvelles le budget supplémentaire dont je vous parlerai dans un instant. Y a-t-il des questions sur ces affectations? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 5

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

**6 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : C'est la même chose. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**7 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DES PORTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : C'est la même chose. S'il n'y a pas de question, on passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**8 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Exactement la même chose. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**9 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Pareil. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## 10 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Ce sont les affectations que nous avons constatées précédemment et que nous allons réaffecter sur un Budget Supplémentaire au Budget Primitif que nous avons voté en décembre. Nous avons les grands équilibres après couverture du besoin d'investissement. Nos résultats permettent de réaffecter 6,9 M€ d'excédent en recettes de fonctionnement. Le solde de nos recettes nouvelles par rapport aux dépenses nouvelles inscrites est donc de 2 M€. Il faut noter que l'autofinancement augmente à 8,9 M€. C'est un autofinancement supplémentaire qui va à la fois nous permettre d'augmenter le volume des investissements 2025 avec 2,6 M€ de dépenses d'équipement nouvelles tout en réduisant – et c'est important – l'emprunt d'équilibre de 6,5 M€. Vous vous en souvenez, on avait voté un emprunt d'équilibre 2025 à 16,6 M€ avant le Budget Supplémentaire et là, on le ramène à 10,1 M€. Et pour être parfaitement transparent, nous n'emprunterons que 9 M€ puisque cela m'étonnerait que nous arrivions à 100 % de dépenses sur l'exercice budgétaire donc on fait un emprunt d'équilibre à 9 %. Forcément, si aujourd'hui on fait les ratios à la lumière du Compte de Gestion des résultats définitifs de l'exercice comptable, forcément, ils sont largement meilleurs que ceux qui étaient prévus, d'où cette réaffectation sur le Budget Supplémentaire.

En dépenses de fonctionnement, la Ville retire une inscription. Vous vous en souvenez, nous étions dans l'incertitude en décembre quant à la loi de finances 2025, votée un peu en précipitation. Les collectivités étaient montées au créneau. Il y avait plusieurs sujets et finalement nous ne serons pas ponctionnés à hauteur des 1,6 M€ qui nous étaient annoncés. Cette contribution au redressement des finances publiques dans le cadre du projet de loi n'a pas été retenue. Par contre, nous avons le fonds de précaution sur lequel nous allons être impactés qui était déjà budgétisé et prévu, le DILICO, à hauteur de 600 000 €. La Ville récupère donc une marge de manœuvre de 1,6 M€ par cette inscription que nous avons faite et qui n'est plus d'actualité. L'augmentation des taux de cotisation à la CNRACL, actée par un décret, se traduit par contre par une augmentation de nos charges sociales de 630 000 € qui viennent en déduction. Nous avons aussi des dépenses supplémentaires liées à l'incendie de la cuisine centrale. On a une nouvelle demande de subvention de fonctionnement pour la Maison de la Narbonnaise, pour le PNR, à hauteur de 93 750 €. On a une dernière tranche des projets NEFLE, pour toute la partie scolaire.

En recettes de fonctionnement, on va augmenter de 2,5 M€ parce que l'État vient de nous notifier des bases prévisionnelles de fiscalité en hausse, 164 000 € complémentaires attendus sur les rentrées fiscales. Et, bonne surprise, une Dotation Générale de Fonctionnement qui va augmenter de 533 000 €. Les recettes de la CAF ont été recalculées aussi en fonction du réalisé de nouvelles modalités de calcul du bonus territorial et une augmentation des prévisions de cantine et d'accueil de loisirs. Je note aussi une provision versée par l'assurance dans le cadre de l'incendie de la cuisine centrale. Sur les 200 000 €, on a déjà reçu 100 000 €.

En dépenses d'investissement, ce sont quasiment 3 M€ de plus de dépenses réelles d'investissement, dépenses d'équipement qui vont être faites. Bien sûr, il y a le projet NEFLE pour 140 000 € en investissement. Nous augmentons également le crédit alloué au marché global de performance énergétique pour l'éclairage public de 500 000 €. C'est une enveloppe importante, ce sont plus de 6 M€ pour 50 % du parc de Narbonne qui passera non seulement en éclairage LED, mais également télé contrôlé par les pilotes à distance. On a mis des crédits complémentaires dans le cadre de l'opération de réhabilitation globale de Narbonne-Plage pour le déplacement du marché et de la piste cyclable suite aux travaux, pour 106 000 €. On rénove également la passerelle des Exals, 131 000 €. Un nouvel éclairage de la plaine de jeux au Parc des Sports pour permettre d'augmenter les créneaux des entraînements de plusieurs disciplines sportives, 150 000 €. Du matériel et du mobilier pour aménager le futur Centre de loisirs de Montplaisir; des fours de maintien – cela paraît

anecdotique, mais le prix ne l'est pas – pour maintenir la température dans le service enfance par rapport aux modifications des normes vétérinaires dans le cadre de la loi Égalim. L'investissement pour ces fours représente 95 000 €. Plusieurs frais divers : des remises en état de locaux. Nous créons l'épicerie étudiante pour laquelle 20 000 € de plus sont affectés pour l'épicerie sociale étudiante que nous créons en partenariat avec la Banque alimentaire; la réfection des W.C. du boulodrome Pasteur, Plan de Las Flores, 10 000 €; les travaux – on va en parler tout à l'heure – de la chapelle de Pech Dalcy, 110 000 €; l'achèvement des travaux du Grand Castelou, 200 000 € et quelques ajustements et régularisations comptables.

Voilà ce qui résume ce Budget Supplémentaire qui conforte les investissements portés par la Ville de Narbonne. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 7

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

#### **11 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Il n'y a rien, ce ne sont que des ajustements de lignes comptables. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 41  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PORTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Il n'y a rien, ce ne sont que des écritures à la marge. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **13 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire :** Vous l'avez regardé, cela a pu vous paraître inflationniste. On a ajouté 422 000 €. C'est normal parce que c'est la création d'un nouveau parking secteur Cassayet qui va être porté sur ce budget parkings. Il se trouve côté Jules Ferry, à côté de la halle Francis Vals, sur Gay-Lussac. C'est un parking de 73 places qui entre dans la logique de création d'un maillage des parkings satellites et urbains pour mettre en adéquation avec les navettes et sortir au maximum des voitures qui ne servent pas pour désengorger les entrées de ville. Ce parking Gay-Lussac Cassayet va être créé de ce côté, 400 000 €. S'agissant des travaux, on espère une livraison, s'il n'y a pas de mauvaises surprises, pour fin d'année 2025. Il va y avoir Maraussan II et il y aura également, avec le Conseil départemental, le rond-point de la route de Marcorignan et de l'autre côté, sur la partie Montredon, à la sortie de l'avenue de Bordeaux, un parking également qui permettra soit le covoiturage, soit la prise en charge par la navette gratuite, la Citadine. Voilà pourquoi il y a une augmentation de 422 000 € HT – forcément puisque c'est le Budget – sur ce Budget Annexe. Y a-t-il des questions ?

Je note deux arrivées : Patrick BARDY et j'avais oublié, même si cela fait un moment, Vincenzo GIARDINA.

*(Arrivée de M. Patrick BARDY à 18h55.)*

On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **14 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire :** Il n'y a rien de particulier. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **15 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire :** Essentiellement, vous devez en retenir deux. Vous savez que c'est obligatoire, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui nous impose ces AP/CP pour plus de visibilité et de traçabilité comptable. C'est la fin surtout de deux exercices d'AP/CP celui du réceptif du Parc des Sports – qui s'est terminé – et celui de la crèche Le Jardin. Deux AP/CP sortent et aucune ne rentre. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42

Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**16 - FINANCES - RÉGULARISATION DU SOLDE DÉBITEUR DU COMPTE 37 «STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS» PAR LE COMPTE 1068**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : C'est une écriture comptable. C'est une inscription qui remonte à avant 2013, dernière traçabilité dans nos livres comptables. Elle devait concerner certainement la ZAC du Théâtre qui n'a pas été clôturée et, depuis 2013, il n'y a pas de trace. C'est un montant de 25 000 € et, du coup, on a questionné le PNSR pour connaître les modalités. C'est une réaffectation de lignes comptables pour annuler cette écriture qui traînait dans nos livres comptables. Y a-t-il des questions? Non. Cela m'arrange fortement parce que je n'aurais pas su vous l'expliquer plus en détail. On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**17 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 120 LOGEMENTS SITUÉS AVENUE POMPIDOR À NARBONNE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Cela a fait l'objet d'un programme d'ensemble. C'est la garantie d'emprunt Ville puisque nous allons voter lundi celle du Grand Narbonne également. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**18 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITUÉS AU 100 BOULEVARD BALISTE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**19 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE 2 LOGEMENTS SITUÉS 2 VOIE DES ELYSIQUES À NARBONNE (CONTRAT CDC N° 169866)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Pareil. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**20 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE 2 LOGEMENTS SITUÉS 2 VOIE DES ELYSIQUES À NARBONNE (CONTRAT CDC N° 169867)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : C'est la même opération, mais ce sont deux dossiers séparés. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**21 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : On l'a vu en commission préparatoire. Entre les associations nouvelles et anciennes, il y a une augmentation du budget aux associations de 13 % avec un tableau récapitulatif joint en annexe. Les associations, c'est toujours la même chose, vous avez un tissu associatif riche de plus de 800 associations à Narbonne, quelques-unes demandent le subventionnement et l'accompagnement. Quand elles sont considérées comme le prolongement de l'action publique avec des dossiers structurés, forcément elles sont accompagnées et encouragées par la Ville, l'Agglomération ou les différents partenaires institutionnels. Nous avons une richesse associative forte à Narbonne et une dynamique associative puisque nous avons souvent la création de nouvelles associations. Il faut aussi réguler puisque certaines se dédoublent et, en se multipliant, se concurrencent donc il y a un champ d'intervention et d'accompagnement. De façon générale, les dossiers sont présentés. Certaines sont à la baisse. Si je prends le Club des randonneurs, ils avaient fait une demande particulière l'année dernière pour le centenaire du club avec Bernard DOUMERC. Cette année, forcément, ils ne reproduisent pas le centenaire donc la subvention baisse puisqu'elle était à caractère exceptionnel. Ce qui fait un budget total de 868 760 €. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **22 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS - 2EME VERSEMENT**

*Yamina ABED*

**Madame Yamina ABED** : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Narbonne renforce sa politique jeunesse en poursuivant son partenariat avec les associations de quartier : l'ARCHE et la Maison des Potes. Ensemble, elles mettent en place des accueils de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans afin de les accompagner et de soutenir leurs projets. L'objectif est également de renforcer la présence éducative numérique et de renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen. La Ville de Narbonne prévoit d'attribuer le deuxième versement de la subvention basé sur le montant alloué pour 2024, soit 90 464 €. Un comité de pilotage se réunira en septembre pour déterminer le montant à attribuer en 2025 en tenant compte du nouveau dispositif contractuel, la Convention territoriale globale de la CAF, que la Ville a signé en juin 2022. Suite au Conseil municipal d'avril, une avance de 50 % a été versée aux deux associations : l'ARCHE 26 065,50 € et la Maison des Potes 19 166,50 €. Il est maintenant demandé de verser les 30 % supplémentaires soit 15 639,30 € pour l'ARCHE et 11 499,90 € pour la Maison des Potes. Les 20 % restants seront versés lors de la dernière évaluation en fin d'année civile au mois de novembre, sur la base du montant validé en Comité de pilotage.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **23 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA NARBONNAISE 2025**

*Alain VICO*

**Monsieur Alain VICO** : Merci, Monsieur le Maire. Comme le disait M. le Maire tout à l'heure, nous allons mettre au crédit 93 750 € pour que la Ville tienne ses engagements et appuyer financièrement la Maison de la Narbonnaise portée par le Parc Naturel Régional. Hormis cette annonce que vous connaissez, je vais vous apporter quelques éléments sur le fonctionnement de la Maison de la Narbonnaise. Vous savez qu'elle a ouvert ses portes au printemps. À ce jour, nous pouvons dire que les 6 premières semaines d'ouverture ont comptabilisé un peu plus de 2 000 visiteurs. Au comptoir de la Maison se sont présentées 521 personnes qui se sont enregistrées et 479 visites gratuites ont été effectuées. Par rapport aux enfants, à la classe du SMMAR, nous avons eu 6 classes d'une trentaine d'élèves, soit 180 élèves qui sont venus visiter le site en autonomie et 10 communes ont déjà réservé une visite pour leur Conseil municipal avec leurs techniciens. Je vous présenterai un bilan plus détaillé la prochaine fois pour l'activité. Merci de valider cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**24 - URBANISME - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE - 1 RUE VOLTAIRE**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Un projet de restauration immobilière est en cours sur l'immeuble situé au 1, rue Voltaire dans le site patrimonial remarquable. Cet immeuble est vacant et est frappé par des arrêtés d'insalubrité. Ce projet bénéficie d'un permis de construire délivré en 2024 pour la restauration complète de cet immeuble avec la création de 8 logements. Le Code de la construction et de l'habitation prévoit que le projet de restauration d'un immeuble bâti n'est autorisé que s'il est déclaré d'utilité publique. Par conséquent, le Conseil municipal doit approuver le programme de l'opération qui est estimée à 1 522 000 € avec une durée des travaux fixée à 36 mois. Ensuite, nous saisissons le Préfet pour diligenter une procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Vous avez pu prendre connaissance du dossier d'enquête préalable réalisée par le porteur du projet qui a été joint à la présente délibération. Ce dossier sera transmis à M. le Préfet pour qu'il déclare le projet d'utilité publique. Il faut dire que la restauration de cet immeuble contribuera bien sûr à la préservation et à la valorisation du patrimoine architectural du centre-ville ainsi qu'à la résorption des logements vacants.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**25 - URBANISME - ACCORD SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : La commune de Narbonne a donné un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords des monuments historiques lors du Conseil municipal du 26 septembre 2024. Cependant, le Code du patrimoine prévoit une deuxième délibération par laquelle la Ville donne son accord au projet après qu'il a été soumis à enquête publique. L'enquête publique s'est déroulée du 7 mars au 7 avril 2025 en même temps que celle de la révision du PLU. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à ce projet. Je vous propose donc que la Ville donne son accord au projet du périmètre délimité des abords des monuments historiques et cette délibération sera transmise au Préfet de Région afin que ce périmètre soit créé par arrêté préfectoral.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## 26 - URBANISME - APPROBATION DE LA PREMIÈRE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE NARBONNE

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Le projet de révision du PLU a été arrêté également au Conseil municipal du 26 septembre 2024. Ce PLU respecte les objectifs de la loi ZAN en réduisant de plus de la moitié la consommation foncière, environ 72 ha, pour la période 2024-2034, tout en permettant la production de logements nécessaires aux besoins de la population. L'objectif du PLU est de produire des logements neufs, mais aussi de réhabiliter le parc ancien et notamment de reconquérir les logements vacants. Le PLU a été mis à l'enquête publique du 7 mars au 7 avril 2025. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet et a demandé à ce que les réserves des personnes publiques associées soient prises en compte lors de la mise au point du document final. Ainsi le nouveau PLU qui vous est soumis ce soir pour approbation tient compte des réserves des personnes publiques associées telles que vous avez pu les lire dans le rapport du commissaire enquêteur. Nous avons également répondu au mieux aux souhaits des particuliers lorsque c'était possible au regard du cadre réglementaire et des préoccupations environnementales. Je vous propose d'approuver le Plan Local d'Urbanisme révisé tel qu'il est annexé à la présente délibération. Par ailleurs, je tiens à remercier M. ALLIOUX, Directeur de l'urbanisme, et plus particulièrement M. Frédéric BONAVALIA, son collaborateur, car ils se sont particulièrement investis pour ce projet de grande ampleur.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Philippe CAZAL** : Ce PLU révisé envisage l'artificialisation d'environ 70 ha de 2024 à 2034. Ce chiffre élevé est possible parce que Narbonne a artificialisé 157 ha entre 2011 et 2023, en deuxième position des villes de la région, derrière Béziers et devant Montpellier (129 ha) avec pour Narbonne une démographie beaucoup plus modeste. Plutôt que d'envisager de consommer autant d'espace naturel agricole ou forestier, il serait possible de densifier davantage la construction dans les zones 1AU à urbaniser : CRABIT Les Amarats, Cap de Pla, Saint-Germain, Saint-Victor. Le « tout pavillonnaire » n'est plus de ce temps ! De petits immeubles collectifs avec des espaces verts partagés seraient plus adaptés à une urbanisation maîtrisée. Par ailleurs, nous ne voyons pas une cohérence d'ensemble du PLU qui veillerait à avoir des quartiers vivants en phase avec les autres quartiers et avec le centre-ville. Par exemple, le secteur de Montplaisir-Roches Grises reste coupé de la ville, sans école, avec très peu de commerces, sans liaison dense de transport public. Le quartier des Berges de la Robine se tourne vers la classe moyenne et plus, sans mixité sociale. Les espaces verts ne sont pas répartis de manière équilibrée entre les quartiers. Surtout, nous ne pouvons pas accepter un PLU qui ne fait aucune référence au logement social alors qu'il y a urgence dans ce domaine à Narbonne. La révision du PLU était l'occasion d'ajouter une clause de mixité sociale qui permettrait de prévoir une certaine proportion de logements sociaux dans les programmes immobiliers nouveaux. Vous ne l'avez pas fait, et cela malgré l'avis de la DDTM dans le cadre de l'enquête publique qui dit : « Faute de dispositions dans le PLU, Narbonne pourrait ne plus répondre aux obligations de la loi solidarité et renouvellement urbain en taux de logements locatifs sociaux ». La DDTM invite à rectifier le PLU dans ce sens. La réponse de la Ville à la DDTM, toujours dans le dossier d'enquête publique, est quelque peu cavalière. Vous dites que ce sujet sera traité dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Or, c'est bien dans le PLU, et non dans le PLH, que peuvent être créées des servitudes de mixité sociale, ce que demandait la DDTM. Nous votons contre l'approbation de la révision du PLU.

**Madame Sylvie ALAUX** : En ce qui concerne effectivement le logement social, il s'agit de la seule réserve que nous n'avons pas suivie dans le projet de PLU parce qu'en effet la Ville a répondu au commissaire enquêteur que cette question serait traitée dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Grand Narbonne lorsqu'il sera approuvé. Le Programme Local du Grand Narbonne n'est

plus applicable à l'heure actuelle et le prochain PLH est en cours d'élaboration. La Ville attend l'approbation de ce PLH et ensuite l'intégrera dans le PLU lorsqu'il sera approuvé.

**Monsieur Philippe CAZAL** : Avec une clause de mixité sociale...

**Monsieur le Maire** : Vous revenez en boucle sur ce sujet.

**Monsieur Philippe CAZAL** : C'est un sujet important.

**Monsieur le Maire** : C'est un travail de long terme. On ne peut pas... Votre conception n'est pas la nôtre! 100 % de logements sociaux sur la Ville de Narbonne... Il faut un équilibre! Il faut des commerces...

**Monsieur Philippe CAZAL** : On en est loin!

**Monsieur le Maire** : On est loin, mais on est une des seules villes en Occitanie à avoir ce taux au-delà des canons de la loi SRU. Regardez des gestions qui ressemblent à vos partis politiques, ils en sont très loin. Beaucoup de communes se disent très sociales, très axées sur les solidarités et qui se retrouvent avec des taux de logements sociaux à 10 ou 12 %. À Narbonne, grâce au travail mené depuis 1971 par Hubert MOULY et ensuite ses successeurs, le taux de logements est de 26,4 % à Narbonne. À l'Agglomération, il est de 20,8 % donc nous sommes largement au-delà des canons de la loi SRU. Ce n'est pas «ghettoïser». On essaie au contraire – et vous le voyez par les délibérations – de mailler le territoire. On a une approche complètement différente. Aujourd'hui, avec Domitia Habitat, le bailleur du Grand Narbonne, nous travaillons sur la garantie, mais également sur le subventionnement. Nous avons été les seuls à augmenter la subvention portée à notre bailleur pour accélérer la construction de logements sociaux, mais pas n'importe comment! On essaie d'avoir des rénovations urbaines, on essaie d'avoir, dans des quartiers, certains pavillons qui sont transformés en logements sociaux, avec différentes échelles d'accession au logement social. C'est un travail de fond. Aujourd'hui, nous dire que nous devons imposer un taux supérieur à la loi, c'est impossible.

Ensuite, vous avez dit que nous urbanisons 70 ha. C'est une loi qui s'appelle la loi ZAN. Ni vous ni moi ne proposons, ne légiférons sur les textes faits par l'Assemblée nationale et le Sénat. Aujourd'hui, la loi ZAN demande d'arrêter l'étalement urbain pour densifier les secteurs urbains. C'est compliqué! Avec Mme ALAUX, nous sommes confrontés à des réalités. Aujourd'hui, la loi autorise à ce que dans un lotissement pavillonnaire se dresse demain un immeuble de 4 à 5 étages. Les gens n'ont rien demandé. Ils paient un crédit pendant 30 ou 40 ans, ils arrivent à leur retraite et veulent profiter d'un potager. Ils se retrouvent avec 60 fenêtres qui leur donnent dessus. Le logement social, c'est dans la doctrine parce que, dans la pratique, quand nous le proposons, nous recevons en rencontre citoyenne ou en pétition des habitants qui viennent et qui nous disent : on n'en veut pas à côté! Voilà la réalité du terrain. Sur la construction de façon générale, si vous arrêtez la construction... 70 ha, arrêtons de construire. Certes! Les prix de l'immobilier, c'est une mécanique. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est une loi de marché. Les prix de l'immobilier vont être inflationnistes et plus personne ne pourra se loger à Narbonne. Voilà la réalité. Nous essayons d'avoir un juste équilibre entre la loi nationale, la réalité locale et notre investissement pour un équilibre complet au sein des catégories socioprofessionnelles de la Ville de Narbonne et que tout le monde y soit représenté et puisse s'épanouir.

Nous estimons, Mme ALAUX et moi, et avec nous la majorité municipale, que ce PLU, depuis son élaboration... Parce que ce n'est pas un cheminement de la semaine dernière, il a commencé en 2023 avec le PADD. Le plan d'aménagement que nous avons proposé, on a organisé des réunions publiques – vous êtes toujours fidèle – vous étiez présent, l'enquêteur public... Vous l'avez vu, Monsieur CAZAL, on était au Palais du Travail, nous avons fait des annonces sur les réseaux sociaux,

nous avons fait des annonces par voie de presse... Personne ne s'y intéresse! Les gens s'y intéressent le jour où il y a une construction à côté de chez eux, où il y a un terrain à urbaniser un peu plus loin. C'est tout! Ce travail a été un travail de longue haleine, une construction empirique. On a répondu. Je crois qu'il y a eu 40 personnes qui ont répondu à l'enquête publique et on est 60 000 habitants à Narbonne. Si on enlève les associations, il y en a 10 ou 12, il y a 30 personnes qui ont posé des questions. On a répondu, Monsieur BONAVIA, à 90 % des demandes en essayant de l'amener. Un PLU comme celui-ci, j'estime qu'il est co construit, qu'il est partenarial avec les personnes publiques associées comme avec les citoyens, encore faut-il une participation forte au moment où l'on demande sa mobilisation. C'est un travail de 3 ans pour construire ce PLU. Dernière chose et je ne vous embêterai plus, le PLU est dans une pyramide normative. Au-dessus, vous avez la loi nationale, vous avez le Schéma de Cohérence Territoriale, vous avez notre document local. Il faut que tout s'imbrique à l'intérieur. C'est assez complexe à mener. C'est un travail important. Mme ALAUX a remercié, à juste titre, les services qui l'ont accompagnée et notamment Frédéric BONAVIA. Je suis très content de ce PLU parce que le précédent était parfaitement incomplet et insuffisant. On ne pouvait pas se battre pour arrêter. On nous dit : pourquoi ne refusez-vous pas le permis? Parce que la loi autorise à ce que le permis, comme il a été déposé, soit délivré. Certes on fait du bluff, on refuse, mais nous sommes condamnés à le délivrer par la suite en payant une indemnité au pétitionnaire et, chaque fois, ce sont 5 à 10 000 €. Aujourd'hui, nous serons armés pour pouvoir répondre et avoir un territoire qui ressemble, en urbanisation, à celui que nous souhaitons dans le cadre, bien sûr, de la loi ZAN.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame ALAUX. Je précise que Philippe CAZAL n'a pas indiqué 100 % de logements sociaux. D'ailleurs ce serait compliqué de faire 100 % de logements sociaux puisque je crois qu'il y a 80 % qui a droit à un logement sur le Narbonnais. Vous voyez pourquoi il faut du logement social. Je voulais entendre le chiffre de votre bouche et vous l'avez dit : 80 % des personnes à Narbonne peuvent avoir un logement social et sont éligibles. Il fallait que ce soit dit. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : 80 % de la population de l'Aude est éligible au logement social.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je voulais aussi préciser, vous avez indiqué que l'avis des organismes publics avait été pris en compte. L'avis aussi de certains particuliers a été pris en compte. Il est vrai qu'interviennent surtout – j'ai regardé les 373 pages en diagonal, je les ai travaillées pendant 2 heures et c'est déjà pas mal – les avis et les réponses apportées par la commune. Je me suis aperçu que ce sont surtout les gros propriétaires fonciers qui font des remarques soit pour faire en sorte que leurs parcelles basculent dans la constructibilité, soit pour faire des remarques sur des aménagements annexes, etc. Certains ont eu gain de cause dans le cadre des échanges qui ont eu lieu avec les services, d'autres non, pour différentes raisons. C'est normal, c'est ce qui arrive toujours lorsqu'il y a des discussions de ce type.

Je voulais surtout attirer votre attention sur le règlement de la zone UM, à vocation de mutation urbaine. Je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points particulièrement discutables. Commençons par le secteur dit de Bonne Source qui correspond à l'ancien Silène et vous envisagez d'y mixer de l'activité et du logement et d'y implanter, me semble-t-il, votre méga complexe associatif et sportif. Permettez-moi de vous interroger puisque, après avoir laissé partir l'ancienne polyclinique au profit de programmes résidentiels, vous persistez dans la privatisation de terrains stratégiques. Pourquoi ne pas avoir envisagé ici un véritable campus universitaire et sportif qui aurait pu accueillir des formations supérieures, des écoles, de l'enseignement post bac, au lieu de céder, une fois encore, au réflexe immobilier? J'ai la réponse, mais je pense que vous ne donnerez pas la même.

Du côté de la Route de Perpignan, dans les zones Saint-Victor et Saint-Germain, initialement destinées à de l'activité économique, vous introduisez à nouveau du logement. Or, vous ne cessez de répéter que Narbonne manque de foncier pour les entreprises. Pourquoi, encore une fois, sacrifier ces zones à la promotion immobilière sous couvert d'un discours de mixité ? Si nous voulons vraiment créer de l'emploi à Narbonne, encore faut-il préserver les espaces pour accueillir des entreprises. Puis, cela va créer un autre problème. Il va falloir s'assurer que les nuisances réciproques ne deviennent pas source de conflits à l'avenir entre la zone économique et les logements.

Avez-vous besoin d'une pause pour que je continue ? Je préfère attendre que vous ayez fini de discuter pour continuer mon discours sinon vous allez en rater une partie.

**Monsieur le Maire** : Vous vous trompez, encore !

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Oui, je me trompe, vous avez raison ! Mais c'est en se trompant qu'on a les bonnes réponses. Le logement, Monsieur le Maire, doit être ciblé aussi dans des zones de densification maîtrisée et vous ne pouvez pas continuer à étendre la ville au détriment d'un développement économique déséquilibré. À ce rythme, Narbonne deviendra une ville de retraités plutôt qu'un territoire d'avenir pour nos jeunes et nos actifs. Quant aux orientations d'aménagement et de programmation, elles révèlent d'autres incohérences. À Cap de Pla, par exemple, côté impair (Chemin de Pech de l'Agnel) l'urbanisation est rendue possible, côté pair, elle est bloquée. Alors que les deux versants sont aujourd'hui faiblement urbanisés. Pourquoi une telle asymétrie ? Pourquoi pas deux fronts bâtis et cohérents ? Enfin, secteur CRABIT Amarats, vous poursuivez l'extension urbaine dans un secteur déjà morcelé, marqué par une accumulation de lotissements sans vision d'ensemble. J'en sais quelque chose vu tous les problèmes de servitudes de passage, etc. Je ne vous dis pas dans quel état cela se trouve. Il n'y a toujours ni hiérarchisation des voies ni maillage cohérent des mobilités douces permettant de relier ces quartiers au centre-ville. Et vous continuez à développer Narbonne – d'ailleurs comme l'a indiqué M. Philippe CAZAL – c'est-à-dire comme on a développé Montplaisir, Roches Grises ou Réveillon, sans intégration urbaine, sans réflexion d'ensemble.

En conclusion, Monsieur le Maire, ce document de révision du PLU, attendu comme un outil stratégique pour l'avenir de notre ville, manque cruellement d'ambition. Son règlement reste flou, sans contraintes véritables et il entérine l'étalement urbain au profit de logements souvent pour des populations de seniors, sans penser aux enjeux économiques, climatiques ou sociaux et aux jeunes, comme je l'ai indiqué. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : C'est votre analyse. Elle vous appartient, nous ne la partageons pas, nous n'avons pas du tout la même vision. Nous avons des visions radicalement opposées. Ce sont les Narbonnais qui jugeront.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Ce n'est pas une interprétation. J'ai posé des questions, Monsieur le Maire, vous pouvez y répondre !

**Monsieur le Maire** : Monsieur SAINTE-CLUQUE, il n'y a pas de questions. Vous affirmez. Vous êtes toujours convaincu par ce que vous dites. Et tant mieux, c'est une chance pour vous ! Mais vous dites beaucoup de bêtises. Quand vous dites que nous ne sommes pas intervenus sur la vente de la polyclinique – et vous êtes juriste – c'est une vente gré à gré. C'est la polyclinique qui vend...

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Non, vous aviez la possibilité d'intervenir, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Bien sûr, de préempter à 4,5 M€. Vous les avez les 4,5 M€ ? Vous dites n'importe quoi !

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Pour le pont des Marchands, les 24 M€, vous les aviez-? Vous me dites avez-vous 4 M€, je vous dis : avez-vous 24 M€ pour le Pont des Marchands-?

**Monsieur le Maire** : Tranquillisez-vous, calmez-vous. Vous confondez tout. On parle d'un terrain privé qui appartient à un privé. Là, vous me parlez d'un équipement structurel. Ce sont deux choses différentes.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Non, non! Tout ce qui est au-dessus est privé, Monsieur le Maire, ne dites pas n'importe quoi! On peut avoir un débat, mais sur des choses vraies. Si vous voulez, je peux le faire par écrit et vous me ferez des réponses par écrit.

**Monsieur le Maire** : Voilà!

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Et on pourra les publier et faire en sorte que les Narbonnais soient au courant. On ne peut pas continuer à faire un dialogue de sourds. Vous dites que je n'ai pas raison, mais je vous rappelle quand même que vous avez repris pas mal de mes idées. Finalement, je voyais toujours le verre à moitié vide, mais vous avez fait en sorte de vous accaparer certaines de mes idées et vous les avez mises en place, chose dont je vous remercie d'ailleurs, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Vous avez raison. La prochaine statue dont nous ferons l'acquisition ce sera la vôtre. Nous vous statufierons.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je n'ai pas le culte de la personne, Monsieur le Maire. Je n'ai pas un égo si surdimensionné que cela, je vous assure.

**Monsieur le Maire** : La preuve! Vous venez d'en faire une démonstration, Monsieur. Nous allons passer au vote avec vos télécommandes.

Votants : 42  
Pour : 35  
Contre : 7  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à la majorité

## **27 - URBANISME - ZAC DES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2024**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions-? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **28 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE DM 275 – CHEMIN DES FOURS À CHAUX**

*Sylvie ALAUX*

**Monsieur le Maire :** Madame ALAUX, peut-être deux mots.

**Madame Sylvie ALAUX :** Suite au permis de construire pour la construction de 5 entrepôts ainsi qu'un permis modificatif pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, il est nécessaire de créer un nouveau réseau l'électrique et le raccordement au poste de transformation situé sur une parcelle appartenant à la Ville. ENEDIS sollicite une servitude de passage et d'implantation de canalisations.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**29 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - PARCELLES AP 469 ET CP 108 - LE PONT DE L'AVENIR, L'EGASSIAIRAL**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX :** C'est pour l'armoire électrique du poste de relevage du pluvial qui a été implanté à l'arrière du musée Narbo Via. Il convient de régulariser la situation et d'accorder à ENEDIS une servitude de passage.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**30 - FONCIER - SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE AT 296 - 5 RUE VAUBAN ET 13 RUE DE LA LYRE**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX :** Là aussi, c'est suite à l'obtention d'un permis de construire qui engendrera aussi la démolition d'une maison et la construction de trois maisons individuelles. Le réseau public d'électricité, implanté sur la façade de la maison à démolir, doit être dévoyé et donc ENEDIS demande à la commune de créer un coffret encastré dans le mur extérieur de l'école Françoise de Cezelli ainsi qu'une servitude de passage sur la parcelle communale.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**31 - FONCIER – DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - RUE DES VIGNES BÂTIES - M. SERON ET MME JEAN**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX :** M. SERON et Mme JEAN qui résident au 19, rue des Vignes Bâties ont eu connaissance du réaménagement du carrefour entre la rue Faberot, la rue Armand Carrel et la rue des Vignes Bâties et ont émis le souhait auprès de la Ville d'acquérir une emprise de 61 m<sup>2</sup> issue du domaine public communal, située au droit de leur habitation. Les demandeurs souhaiteraient acquérir ce foncier pour y stationner leur véhicule, édifier un mur de clôture, installer un portail d'accès et construire une dépendance. Le prix de vente a été établi par rapport à l'évaluation de France Domaine et s'élèvera à un montant de 3 660 €. Préalablement à la vente, une enquête publique s'est tenue du 10 mars au 24 mars afin que le public émette des observations sur ce projet de déclassement. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et a émis un avis favorable. À présent, convenons de prononcer le déclassement de ce terrain, son classement dans le domaine privé communal et la vente de ce bien. L'ensemble des frais liés à la transaction sera supporté par les acquéreurs ainsi que les frais de l'enquête publique.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**32 - FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ZAC DES BERGES DE LA ROBINE - RUE DE CREISSEL - ALENIS**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX :** Je vous rappelle que par traité de concession, signé en 2013, la Ville de Narbonne a concédé au groupement ALENIS l'urbanisation des terrains situés dans le périmètre de la ZAC Les Berges de la Robine. Dans le cadre de cette opération, les terrains communaux situés dans ce périmètre sont cédés au concessionnaire. Le traité de concession et ses avenants ont fixé l'emprise des terrains à céder, le prix et un échéancier de paiement. Le compromis prévoit qu'il reste à céder, courant 2025, aux abords du Parc des Expositions, une partie de la rue de Creissel. Une enquête publique a été établie du 31 mars au 14 avril. Le public n'a formulé aucune observation et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Il restera à céder une voie aux abords du théâtre et deux parcelles au Pont de l'Avenir.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**33 - FONCIER - CESSION DE PARCELLES SITUÉES GRAND QUATOURZE EST ET VIGNE MIJA - GFA ORTOLA**

*Sylvie ALAUX*

**Monsieur le Maire :** C'est la même délibération que vous allez avoir à l'Agglo, lundi.

**Madame Sylvie ALAUX :** La commune de Narbonne et le Grand Narbonne sont propriétaires de plusieurs parcelles situées sur le plateau du Quatourze et avaient conclu un bail rural avec la SAS NEOTERA VIGNOBLES sur des parcelles à nature de vignes et de terre. Ce bail a été résilié d'un commun accord entre les deux parties le 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Ville et le Grand Narbonne se sont rapprochés de la SAFER Occitanie afin de mettre ces vignes à la vente pour éviter qu'elles se dégradent et ne perdent de leur valeur. En parallèle, une convention de mise à disposition a été conclue par la Ville et le Grand Narbonne avec la SAFER sur leurs terrains respectifs pour une redevance annuelle de 4 700 €. La SAFER a loué les terrains à la SCEA des DOMAINES Georges ORTOLA qui est déjà exploitant viticole de plusieurs parcelles situées à proximité de ce site. Parallèlement, la SAFER a lancé un appel à candidatures qui a été publié du 28 mars au 14 avril et la SAFER a reçu une seule et unique offre portée par le GFA, représenté par Georges ORTOLA. Il vous est donc proposé d'approuver la cession de la propriété communale au profit du GFA ORTOLA pour un montant de 135 000 €.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **34 - FONCIER - ACQUISITION DE LA CHAPELLE, DE LA SACRISTIE ET DES TRIBUNES SITUÉES AU SEIN DU BÂTIMENT ANCIENNEMENT DÉNOMMÉ PECH DALCY ET MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE - 4 TER QUAI DILLON**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX :** En 2020, le Centre hospitalier a cédé à la SARL BRILIMEC l'ancienne maison de retraite dénommée Pech Dalcy, située au Quai Dillon. Un programme de restauration et de réhabilitation de ce bâtiment est en cours de finition. Ce bâtiment accueille une chapelle intérieure qui a fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques et le Ministre de la Culture a indiqué que la chapelle devait être rétrocédée à la Ville à l'issue des travaux de restauration. La commune de Narbonne et la société BRILIMEC se sont rapprochées et ont convenu des modalités de rétrocession de la chapelle, de la sacristie et des deux tribunes qui se situent à l'intérieur de l'immeuble. La cession interviendra au prix de 1 € et les frais liés à la transaction seront supportés par la Ville. Il a été également convenu d'une servitude de passage pour se rendre à la chapelle et aux tribunes et la Ville disposera de 60 jours d'ouverture au public pour des expositions ou des visites guidées.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** L'ancien hospice de Narbonne Pech Dalcy va être transformé en résidence d'appartements de luxe et il est vrai qu'il abrite cette chapelle du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est un enjeu patrimonial historique comme l'a rappelé *L'Indépendant* qui a conduit le Ministère de la Culture à prendre position sur ce dossier. Je n'arrivais pas à comprendre. Il est indiqué que ce monument doit être rétrocédé à la commune de Narbonne à l'issue des travaux de restauration entrepris par l'aménageur privé. Je voulais savoir si les travaux d'aménagement – puisque vous le précisez dans la délibération et vous allez comprendre ma question – vous précisez que la commune de Narbonne envisage de restaurer les lieux qu'elle aura acquis alors que, il me semblait, que c'était à l'aménageur de le faire et que les parties se rapprocheront afin de convenir d'un protocole de travaux visant à définir les modalités d'exécution de ces derniers. Ma question est très simple : est-ce bien la société

BRILIMEC qui participera à ces travaux et qui va les accomplir et nous ont fait le passage et les accès ou est-ce uniquement la Ville de Narbonne qui va financer les travaux de la chapelle qui était effectivement en mauvais état? Au départ, c'était, me semble-t-il, la SARL qui devait les effectuer.

**Monsieur le Maire** : Non, ce n'est pas la convention. Comme c'est un monument historique, dans le cadre de la convention, c'est obligatoire, on passe devant le ministère de la Culture et, du coup, il y avait une convention faite entre le Centre hospitalier – qui était le vendeur – et la SARL BRILIMEC – c'est une SARL d'opération, mais c'est le Groupe François 1<sup>er</sup> qui a acheté au Centre hospitalier –. Une fois les travaux de restauration du monument historique dans l'ensemble, en dehors de la chapelle, la société François 1<sup>er</sup> s'engageait à rétrocéder, à l'euro symbolique, la chapelle. Aujourd'hui, la chapelle est stable et solide au niveau du confortement, etc. et nous réalisons les travaux de restauration intérieure de cette chapelle qui est désacralisée, bien évidemment. On fait des travaux de restauration intérieure pour y permettre – vous allez comprendre l'objet – cette fameuse salle des invisibles. C'est une salle d'expositions, 60 jours par an des artistes amateurs du Narbonnais – nous n'avons pas assez de pièces disponibles, on le voit avec M. PENET et je l'avais annoncé lors des vœux à la population pour 2025 – elle servira de lieu d'exposition par cette servitude plus les travaux que nous faisons. D'ailleurs, nous l'avons annoncé dans le Budget Supplémentaire, les 110 000 € de travaux de restauration et de reprise. Y a-t-il d'autres questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

### **35 - FONCIER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ** *Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Le droit de préemption urbain, instauré depuis l'ancien PLU de 2006, doit être actualisé par rapport au nouveau PLU qui vient de vous être soumis à approbation. Ce droit de préemption s'appliquera sur les zones urbaines et les zones à urbaniser du nouveau PLU. Il s'appliquera également au centre historique couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Par ailleurs, le droit de préemption urbain peut être renforcé dans certains secteurs à enjeu urbain significatif afin de pouvoir préempter, entre autres, les lots de copropriétés de plus de 10 ans ou des immeubles de moins de 4 ans. C'est un petit foncier qui permet la mise en œuvre de projets d'aménagement sur des secteurs urbains complexes en agissant sur l'ensemble des immeubles. Il permet par exemple de préempter des appartements au fil du temps dans un immeuble nécessitant à terme une restauration complète. Le droit de préemption urbain renforcé était jusqu'ici étendu à la totalité des zones urbaines et à urbaniser. Il est proposé de limiter son périmètre aux secteurs à enjeux spécifiques tels que le centre historique, le secteur de la gare, l'avenue Général Leclerc et l'avenue Anatole France, le boulevard Général de Gaulle. À Narbonne-Plage : la place et le boulevard de la Méditerranée, la place des Karantes et le secteur du port.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Le Conseil adopte à l'unanimité

### **36 - FONCIER - DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS FAISANT L'OBJET D'AMÉNAGEMENTS COMMERCIAUX**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Comme le droit de préemption précédent, la révision du PLU conduit également à modifier le périmètre du droit de préemption commerciale qui avait été institué en 2010. À cette fin, un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité et les menaces pesant sur la diversité commerciale a été élaboré et a permis de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce, de l'artisanat de proximité au sein duquel la commune pourra préempter sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'aménagements commerciaux. Ce périmètre correspond aux secteurs du centre-ville, de la gare, de l'avenue Anatole France, du boulevard Général de Gaulle; et à trois secteurs situés à Narbonne-Plage : le boulevard de la Méditerranée, la place des Karantes et les abords du port de Narbonne-Plage.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

### **37 - FONCIER - DÉNOMINATION DE VOIES ET GIRATOIRES**

*Évelyne RAPINAT*

**Madame Évelyne RAPINAT** : La commission communale de dénomination s'est réunie le 8 avril 2025. À l'issue des débats, il a été convenu d'appeler : le gymnase dit Maraussan, situé au droit du lycée Lacroix, Gymnase Maraussan – Alain MADALLE. Dans la continuité du travail de recensement et de dénomination de giratoires, initié en 2022, il s'avère que cinq giratoires situés sur la rocade n'ont pas été dénommés. Aussi, la commission propose les dénominations suivantes pour deux d'entre eux : giratoire des Quatre Vents et giratoire de la Voie Romaine.

En outre, la commission s'était réunie le 21 janvier 2025 et avait proposé de dénommer plusieurs voies ouvertes au public n'appartenant pas à la commune. Aussi, la Ville a pris l'attache des propriétaires de ces voies afin qu'ils aient l'occasion d'indiquer leur avis sur les dénominations. Les riverains qui se sont exprimés ont formulé des avis favorables aux noms proposés. Une voie privée située aux Amarats Bas : allée du Cabernet; une voie privée située dans le prolongement de la rue du 14 Juillet : impasse Olympe de GOUGES; diverses routes départementales portant des noms vernaculaires qui n'avaient pas été dénommés jusqu'ici : route d'Armissan, route de Coursan, route de Cuxac d'Aude, route de Marcorignan, route de Montredon-des-Corbières, route de Moussan et route de Narbonne-Plage. La route départementale dite route de Perpignan formera trois tronçons dénommés respectivement : avenue Pierre CHAUBET (entre le giratoire de la Cerdagne et le giratoire du Vallespir), avenue Gaston-Patrick HEURLEY (entre le giratoire du Vallespir et le giratoire de Montplaisir) et route de Perpignan (à partir du giratoire de Montplaisir et jusqu'à la sortie du territoire communal).

**Monsieur le Maire** : Merci, Madame RAPINAT. Y a-t-il des questions?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Désolé que cela tombe sur vous, Madame RAPINAT, parce que franchement je vous apprécie beaucoup. Je pense qu'il y a une erreur. Je n'ai pas compris cette délibération sur une dénomination, vous allez voir.

Le 26 juillet dernier, nous avons tous regardé la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris – qui était formidable – et notamment les 10 statuts de femmes surgies de la Seine, parées d'or. 10 femmes qui ont marqué l'histoire de France et particulièrement l'émancipation de la femme notamment Gisèle ALIMI, Simone de BEAUVOIR, Louise MICHEL, Simone VEIL et Olympe de GOUGES. Olympe de GOUGES qui est considérée comme une pionnière du féminisme et de la libération de la femme. Il est proposé à Narbonne non pas une statue, non pas une fresque, non pas une école à son nom, mais le prolongement de la rue du 14 Juillet : l'impasse Olympe de GOUGES. La Ville de Narbonne souhaite donc attribuer une voie sans issue d'environ 50 m à cette illustre femme dont les combats ne cessent de raisonner dans nos cœurs. Est-ce un manque de discernement ou une vision délibérée de s'opposer à l'émancipation et aux combats des femmes ou alors parce qu'elle n'est pas narbonnaise ? Je pense qu'il est fort regrettable qu'un tel texte arrive en Conseil municipal alors que des commissions ont eu lieu, que des élus majoritaires ont validé ce projet. Je pense que c'est un message adressé à toutes les Narbonnaises et Narbonnais qui est très maladroit. Alain MADALLE un gymnase, pourquoi pas ; Gaston-Patrick HEURLEY une avenue, oui ; Didier MOULY une esplanade pour Narbonne-Plage, c'est compréhensible ; mais Olympe de GOUGES une impasse, cela fait mauvaise blague.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux, je vous demande de voter, en l'état, contre cette délibération ou au moins de retirer seulement cette dénomination d'une impasse et de prévoir une voie plus ouverte...

**Madame Évelyne RAPINAT** : Pas du tout ! C'est vous qui le voyez comme cela !

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Plein de personnes vont le voir comme cela. C'est le problème !

**Madame Évelyne RAPINAT** : Non ! Et je vous signale en plus...

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Madame, laissez-moi finir ! Le symbole est toujours très important. La forme apporte toujours le fond. C'est pour cela que j'attire votre attention là-dessus. J'ai demandé justement à M. Philippe CAZAL s'il avait été présent. Je crois qu'il n'était pas présent ce jour-là à cette commission.

**Madame Évelyne RAPINAT** : C'est dommage !

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je pense qu'il aurait eu le discernement de vous le dire. Les combats qu'elle a portés, je pense que le mettre dans une impasse, symboliquement, c'est contre-productif.

**Madame Évelyne RAPINAT** : C'est vous qui le voyez comme cela, Monsieur.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Il n'y a pas que moi, Madame, d'autres personnes le voient aussi.

**Madame Évelyne RAPINAT** : Vous me dites cela, à moi, qui étais MLF...

**Monsieur le Maire** : Vous vous êtes exprimé, c'est votre point de vue. Essayez de comprendre que vous émettez votre point de vue, vous n'essayez pas de convaincre une assemblée. C'est la décision

d'une commission souveraine qui s'est réunie et qui a approuvé cette dénomination et cela en restera là.

**Madame Évelyne RAPINAT** : Il y a beaucoup de femmes dans la commission.

**Monsieur le Maire** : C'est un sujet qui plaît à la polémique. Madame RAPINAT, vous aurez noté un point positif. Il vous a posé la question, mais il était gêné parce que, vous, il vous aime bien. Nous, tout le monde, il ne nous aime pas, par contre.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : C'est ma préférée, disons-le.

**Monsieur le Maire** : On vote.

Votants : 42  
Pour : 36  
Contre : 4  
Abstention : 2

Le Conseil adopte à la majorité des votants

### **38 - FONCIER - DÉNOMINATION DE L'ESPLANADE DES TERRASSES DE LA MER DE NARBONNE PLAGE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Vous l'avez vu dans la délibération, la nouvelle appellation sera : les Terrasses de la mer, esplanade Maître Didier MOULY. Nous en avons parlé également dans le groupe. Je précise déjà que, pour ceux qui connaissaient Didier MOULY, c'est quelqu'un qui n'a jamais souhaité se mettre en avant ou mettre son nom en avant sur Narbonne et qui n'a pas laissé de trace de volontés particulières. C'est nous qui avons choisi. Pour moi, ce sont aussi des souvenirs d'enfance et des récits de Didier MOULY quand il nous racontait son tour de France qui était passé en 1981 à Narbonne-Plage; le podium; son concert avec Johnny Hallyday. C'est aussi son farouche amour pour Narbonne-Plage. Avec Alain VICO puis avec Florence VITASSE et Yves PENET, on a travaillé sur le Théâtre de la nature qu'il a voulu relancer. Ce projet lui tenait à cœur et cet aménagement, c'est lui qui nous l'a impulsé. On l'a travaillé avec lui. Plus personnellement encore, ce sont ses dernières ballades à l'air libre où, plusieurs samedis d'affilée, entre son neveu, moi et son fils Sylvain, sa volonté était de se promener non pas à la Campane, mais à Narbonne-Plage. Il aimait regarder depuis son pied-à-terre à Narbonne-Plage, il aimait se balader sur le front de mer et prendre plein d'embruns maritimes. Ce sont beaucoup de souvenirs pour nous et c'est le clin d'œil qu'on voulait lui rendre en hommage : les Terrasses de la mer, esplanade Maître Didier MOULY. Je n'en parle pas plus longtemps parce que l'émotion me monte vite. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

### **39 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - AMÉNAGEMENT D'UN ILOT ET D'UN DISPOSITIF ANTI-STATIONNEMENT RD 607 - PR20+095 À PD20+210**

*Sophie PONS-PELOFY*

**Madame Sophie PONS-PELOFY** : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'urbanisation du secteur de CRABIT, un commerce de restauration rapide et un magasin de vente vont être créés avec accès sur la voie communale du Père Clément, elle-même débouchant sur la Route Départementale 607. Étant donné que ces projets vont engendrer une augmentation des flux routiers sur le carrefour, il est indispensable de sécuriser les lieux. Il est nécessaire de réaliser et de reconsidérer les flux de circulation. Pour ce faire, je vous demande d'approuver la convention entre la Ville et le Conseil départemental concernant le transfert de maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier départemental afin d'aménager un îlot et un dispositif anti stationnement sur la Route Départementale 607.

**Monsieur le Maire** : Merci, Madame Sophie PONS-PELOFY. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **40 - COMMERCE - MODIFICATION DES MODALITÉS - SUBVENTION DES LOCAUX VACANTS - DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE AUX TRAVAUX INTÉRIEURS DES LOCAUX VACANTS**

*Sophie PONS-PELOFY*

**Monsieur le Maire** : Une modification rendue utile par un constat.

**Madame Sophie PONS-PELOFY** : Comme vous le savez, cette subvention aux travaux pour les locaux vacants date de 2020. Elle a été instaurée dans le cadre de la politique action « Cœur de ville » qui a pour objectif de s'inscrire dans le cadre de la politique locale du commerce, de soutien aux activités commerciales et avant tout de lutter contre la vacance commerciale.

La délibération de ce jour prévoit de modifier deux points de cette subvention. Le premier point est de réduire la durée de la vacance commerciale donc de réduire le délai minimum à 3 mois au lieu de 6 mois précédemment. Le deuxième point est une restriction, une concentration de la nature des travaux puisqu'il s'agira uniquement, maintenant, de subventionner des travaux de rénovation structurelle et d'embellissement. On exclut dorénavant les dépenses liées au mobilier commercial. Tous les autres points liés à la subvention sont inchangés. Les conditions d'éligibilité sont toujours ouvertes aux propriétaires et aux commerçants exploitants et le plafond reste à 70 % HT du montant des travaux sur facture acquittée, avec un plafond à 10 000 €. Le périmètre est toujours inchangé, c'est l'hyper centre action « Cœur de ville », opération de revitalisation du territoire.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **41 - COMMANDE PUBLIQUE - CONTRAT DE CONCESSION POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN PORT DE PLAISANCE À PORT LA NAUTIQUE - AVENANT N° 4**

*Claude LEBESSOU*

**Monsieur Claude LEBESSOU** : Par l'avenant n°4, on modifie les articles 5 et 6 de la concession qui revient à la Société Nautique de Narbonne, en modifiant le tirant d'eau qui va passer de 1,10 m à 1,50 m pour des raisons techniques. D'abord parce qu'il y a un envasement progressif du plan d'eau sur l'étang de Bages donc on ramène au même niveau les mêmes plans d'eau. Et ensuite, il y a une très forte économie du dragage des sédiments qui est évalué à environ 500 000 €. Je vous demande de bien vouloir passer cet avenant.

**Monsieur le Maire** : Vous l'avez compris, dans l'émotion, il y a eu une petite inversion. C'est dans le sens contraire. La norme NGF est de passer de 1,50 m à un 1,20 m. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **42 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : La commission se réunit annuellement et la prochaine, pour 2025, a lieu dans quelques jours. Y a-t-il des questions? On ne vote pas on prend acte.

Le Conseil PREND ACTE

#### **43 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - VENTE DE PLAQUES D'EXPOSITION**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : Ce sont des plaques qui se trouvaient au CTM et qui nous servent, de temps en temps, pour quelques expositions. On en garde une partie et on vend l'autre à la commune de Gruissan pour 10 000 €. Y a-t-il des questions?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je suppose que c'est pour le festival Sportfolio de l'image sportive. Ces éléments avaient été achetés à l'époque...

**Monsieur le Maire** : Non, ce sont des compléments. Une partie date de cette époque et cela nous sert aux expositions.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : C'est Gruissan qui l'a récupéré...

**Monsieur le Maire** : Gruissan en a récupéré une partie.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : C'est pour cela, certainement. Merci.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**44 - CONTRÔLE DE GESTION - ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES GESTION ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire :** Les trois contrôleurs de gestion ont demandé l'adhésion à l'association AFIGESE, c'est pour le retour d'expérience. La cotisation est de 850 € environ et c'est à la demande des contrôleurs de gestion parce que ce sont des retours d'expériences qui facilitent les techniques nouvelles de contrôle de gestion. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**45 - POLICE MUNICIPALE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE DON D'OBJETS TROUVÉS**

*Alexandre GUENFICI*

**Monsieur Alexandre GUENFICI :** Comme vous le savez, la Ville de Narbonne dispose d'un service des objets trouvés, localisé à la Police municipale. La Ville, plutôt que de vendre ces objets trouvés, a décidé d'aider des associations. La première est une association qui accompagne les enfants atteints de myopathie de Duchenne, une des plus graves. L'autre est l'association IDEAL. Elle va donc remettre, à titre gracieux, ces objets trouvés à ces associations soit pour les offrir à des enfants, soit pour leur donner une seconde. Plutôt que de les vendre, elle a décidé de les offrir à ces deux associations pour les accompagner. Un exemplaire des conventions vous a été remis. On vous propose de les approuver et également d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document lié à ces conventions. Merci.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**46 - PETITE ENFANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT – VILLE DE NARBONNE ET DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

*Rabiye MONTÖR*

**Madame RABIYE MONTÖR :** Merci. Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un local de 10 m<sup>2</sup> environ sur le Pôle d'Yvette Chassagne pour le service de la PMI dans le cadre de leurs consultations. C'est également une convention qui a pour objet de renforcer le partenariat entre les services de la petite enfance et les services du Département. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de la Maison des 1000 Premiers Jours. Cette maison est un ensemble de dispositifs qui

va venir accompagner et soutenir la parentalité sur les 1000 premiers jours de l'enfant. La Maison des 1000 Premiers Jours mise en place sur la commune de Narbonne sera la première de l'Aude.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**47 - PATRIMOINE - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE ET CULTUREL ENTRE LA VILLE DE NARBONNE, L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES (INRAP) ET LE GRAND NARBONNE**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : Merci, Monsieur le Maire. L'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP) assure cette prescription de l'État : la détection, l'étude et la sauvegarde du patrimoine archéologique affecté par les travaux publics et privés relatifs à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il assure l'exploitation scientifique des opérations archéologiques et la valorisation des résultats obtenus. Il concourt ainsi à la diffusion auprès des différents publics des connaissances archéologiques. Dans le cadre de fouilles préventives, ces opérations archéologiques, réalisées notamment par l'INRAP, ont permis régulièrement d'enrichir et de valoriser le patrimoine archéologique depuis environ une trentaine d'années. La Ville de Narbonne et le Grand Narbonne se sont rapprochés de l'INRAP enfin d'envisager une collaboration scientifique et culturelle et ont proposé d'établir une convention-cadre définissant les dispositions générales de partenariat, développée entre les parties, pour une durée de 3 ans. Cette collaboration vise notamment des réalisations d'opérations de diagnostic prescrits sur les territoires de la Ville et du Grand Narbonne qui ne disposent pas d'un service archéologique habilité ou alors des interventions en matière d'archéologie préventive pour les opérations de fouilles prescrites sur le territoire lorsque l'INRAP sera l'opérateur attributaire et, pour conclure, des actions de valorisation et de communication scientifique et culturelle consacrées à l'archéologie avec notamment des visites sur site, des expositions, des conférences et la réalisation de supports médias et pédagogiques.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**48 - PATRIMOINE - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE POUR LE SITE INTERNET DU RÉSEAU DES MUSÉES D'OCCITANIE – 2025 -2029**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : En 2019, par l'adoption en Conseil municipal de la délibération 2019-0237, la Ville de Narbonne a approuvé la convention d'objectifs et de moyen pluriannuelle de 2020 à 2024 pour le site Internet du réseau des musées d'Occitanie dans le but d'améliorer la visibilité et favoriser la promotion du Palais Musée des Archevêques.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **49 - PATRIMOINE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - NARBO VIA**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : Le musée Narbo Via a été ouvert en 2021 sous la forme d'un EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) avec quatre membres qui sont respectivement : l'État, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la commune de Narbonne. Outre sa mission organique de conservation et de présentation publique des collections archéologiques liées à la période antique de Narbonne issue de fouilles archéologiques anciennes ou appartenant à la Ville de Narbonne et à l'État, le musée Narbo Via permet la valorisation des découvertes des mobiliers et des recherches scientifiques menées lors de fouilles archéologiques. Des contributions financières des personnes publiques membres pour le fonctionnement, excepté l'État qui en est dispensé, sont versées annuellement selon les dispositions prévues par les statuts. Ces contributions statutaires participent, avec les recettes, à l'équilibre budgétaire de l'établissement. Pleinement engagé dans l'adaptation du cadre budgétaire en vue de développer la dynamique des recettes à un bon niveau d'exécution depuis son ouverture, l'établissement poursuit ses efforts pour augmenter le niveau des ressources propres que ce soit la billetterie, la boutique, location d'espaces, le mécénat, etc. Il doit cependant faire face à des charges fixes structurelles inhérentes aux trois sites qui représentent un coût financier important dont la sécurité, l'entretien des bâtiments et la gestion technique, la programmation culturelle, la communication, l'achat de diverses fournitures et les produits pour la revente en boutique et, bien sûr, les dépenses de personnel. Dans le cadre d'une négociation préparatoire au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025, il a été proposé d'ajuster les contributions financières statutaires par le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire. À ce, la Ville a répondu favorablement pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 80 000 € visant à soutenir l'établissement et à rétablir l'équilibre financier afin de maintenir son exploitation au niveau actuel.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **50 - PATRIMOINE - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN - VIA DOMITIA**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : À travers le label « Ville d'art et d'histoire », la Ville sensibilise les publics à la qualité de son architecture et de son patrimoine et donne des clés de lecture pour la compréhension et l'appropriation de son histoire, son identité, son architecture et ses sites. À ce

titre, la mise en œuvre des missions de médiation est assurée au sein de la direction du patrimoine et des musées par le service animation du patrimoine lequel fait appel à des guides conférenciers qualifiés externes, en complément du pool de guides municipaux. Au département histoire de l'art et archéologie dans son antenne narbonnaise, l'UPV Via Domitia assure la formation d'étudiant et de professionnels à la médiation du patrimoine dans le cadre de la licence professionnelle de Guide conférencier. Une première convention de partenariat a été établie en 2018 afin de préciser le périmètre et les conditions de la collaboration. Ce nouveau partenariat engage pour 4 années la Ville et l'Université Perpignan Via Domitia sur des axes de collaboration comme la présentation du service, des labels et des métiers du patrimoine, une mise à disposition des ressources documentaires, un accueil gracieux dans les monuments et les musées de la Ville afin que les étudiants y réalisent des sessions de travail; la faisabilité de suivre des visites commentées de la Ville conduites par des guides professionnels; une programmation d'actions de médiation spécifiques ou alors une priorité d'accueil d'un étudiant par an de la promotion Guide conférencier dans le cadre d'un stage gratifié d'une durée de 3 mois minimum.

**Monsieur le Maire** : Merci, Yves PENET. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## 51 - CULTURE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2028

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : La création de l'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne pour reprendre l'activité gérée par l'association Théâtre+Cinéma a fait l'objet de plusieurs délibérations. La convention pluriannuelle d'objectif (CPO) entre un EPCC et une administration (État, collectivité territoriale, Établissement public) permet de fixer pour plusieurs années les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini. Pour rappel, la Ville de Narbonne, fondatrice historique du théâtre, est propriétaire de l'équipement mis à disposition du Grand Narbonne dans le cadre du transfert de compétence intervenu par procès-verbal en 2009. La Ville de Narbonne, membre statutaire du Conseil d'Administration de l'EPCC le théâtre, est à ce titre partie prenante de la proposition d'une convention pluriannuelle d'objectifs laquelle détermine le projet développé par le directeur de l'EPCC et cela pour une durée de 4 ans donc de 2025 à 2028, en accord avec ses tutelles.

Cette convention présente également une projection financière. Rapidement, pour faire un point sur le financier, elle fixe pour 2026, 2027 et 2028 un engagement financier de la Ville au côté de ses partenaires à 150 000 €. C'est un engagement fort de soutien dans un contexte d'incertitude économique et politique par la gouvernance en place. C'est également un vrai développement culturel conjoint avec la Ville, porté par cette CPO dont, notamment, l'appropriation d'une démarche partagée permet une mutualisation technique et financière d'expertise en appui aux manifestations. Le service culture de la Ville de Narbonne coordonne différents aspects logistiques des scènes urbaines que le service culture tient et la ville de Narbonne a un rôle de facilitateur. La réflexion sur l'accompagnement de la vie culturelle est à croiser avec les réflexions sur le projet urbain de la Ville de Narbonne. On pourrait revenir sur la chapelle de Pech Dalcy.

En conclusion, dans le but de faire de Narbonne une ville créative et culturelle, l'infusion d'une vie artistique se développe à travers des événements programmés hors les murs, reliés aux arts de la rue

ou au tourisme culturel et à une politique d'animation. La gestion des projets éphémère devient un enjeu à co construire.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je rappelle qu'il fait plus chaud dans la salle qu'à l'extérieur. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **52 - INTERCOMMUNALITÉ - MODIFICATION DES STATUTS DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur le Maire** : On les a votés au Grand Narbonne. Toutes les communes doivent ratifier. C'est le transfert de compétence, transfert du SMDA vers l'Agglomération. Le SMDA rend la compétence du fleuve Aude au Grand Narbonne qui, lui-même, le transfèrera au SMMAR pour pouvoir avoir une approche plus globale, macro géographique, de l'amont à l'aval. Vous vous souvenez, pour les plus anciens, des grandes envolées de Guy SIÉ, l'ancien maire de Fleury, avec les fameux embâcles de Saint-Pierre la Mer, Côte Indigo. C'est ce traitement global de l'amont à l'aval qui permettra une meilleure gestion du fleuve Aude. Des travaux commencent d'ailleurs dans cette nouvelle côte part avec Coursan, dans les prochaines semaines. On vote essentiellement pour cette modification statutaire qui est ratifiée dans chacune des 37 communes membres de l'Agglomération.

Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur le Maire** : C'était la dernière délibération. Je clos le Conseil municipal en vous annonçant que le prochain aura lieu après l'été, le 11 septembre 2025 à 18h30 dans cette même salle. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et un bel été avec un programme d'animation très riche sur Narbonne et son agglomération. Vous pouvez en être fiers!

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12

Signature du Secrétaire de Séance  
Évelyne RAPINAT



Signature de M. le Maire  
Bertrand MALQUIER

